

La Bourse pour conseiller d'orientation praticien

La Section des conseillers/ères d'orientation (CO) de l'ACCP reconnaît que les conseillers et conseillères d'orientation qui sont des praticiens sur le terrain bénéficient de peu de soutien pour mener des projets de recherche appliquée en milieu de travail de counseling. Bon nombre des membres de notre section sont des praticiens et praticiennes qui travaillent quotidiennement dans le domaine du counseling d'orientation dans les collectivités partout au Canada. Ces conseillers et conseillères d'orientation praticiens ont terminé leur formation en counseling plus tôt durant leur carrière et peuvent ne pas disposer du soutien financier requis pour mener des recherches. Et pourtant, nos membres nous disent qu'ils accordent beaucoup de valeur aux données factuelles et probantes résultant du travail au sein de la profession du counseling d'orientation et qu'ils en ont besoin. La Section des CO reconnaît l'importance de ce travail et souhaite souligner la contribution significative qu'il apporte dans le domaine.

À cet effet, et dans le cadre du 50^e anniversaire de l'ACCP, la Section des CO a mis en place un modeste fonds affecté à des bourses (500 \$ à 1500 \$) visant à promouvoir la valeur, l'importance et les résultats de la recherche appliquée réalisée par des conseillers et conseillères d'orientation dans la collectivité et/ou en milieu de travail. Ces initiatives de recherche appliquée peuvent consister, par exemple, en de petits projets exploratoires comportant un élément d'évaluation; des propositions pilotes présentant des critères précis liés à la carrière; des sondages ou des évaluations en ligne dotés d'outils de mesures des résultats; une étude d'évaluation des besoins relatifs à une problématique d'orientation particulière mettant en cause une population précise ou d'autres types d'initiatives.

Le programme de Bourses pour conseiller/ère d'orientation praticien a été approuvé en tant que projet pilote pour 2016, 2017 et 2018; à échéance, les membres de la Section voteront lors de l'AGA de 2018 afin de déterminer si le programme de bourses doit être reconduit. La Section des CO décernera annuellement une bourse dans le cadre d'une compétition. Les candidatures pour ladite bourse seront examinées par le Comité de direction, qui déterminera le boursier ou la boursière pour l'année en cours.

Les critères de présentation, d'évaluation ainsi que les dates associés à la Bourse pour conseiller d'orientation praticien se trouvent sur le site de la Section à l'adresse <http://www.ccpa-accp.ca/fr/sections/conseillerseres-dorientation/>. Dans le cadre des conditions d'acceptation de la bourse par le praticien, on encourage ce dernier à diffuser certains résultats de sa recherche auprès des membres de la Section, soit en faisant une présentation lors du congrès annuel de l'ACCP, soit en mettant en ligne un article sur le site de blogues de la Section, soit en animant un webinaire ACCP sur le sujet de sa recherche.

Cette année marque le 50^e anniversaire de l'ACCP et il convient que 2015 marque aussi le lancement de cette nouvelle occasion de financement au sein de la Section des conseillers/ères d'orientation de notre organisme national. Au nombre des avantages liés à cette initiative, citons la possibilité pour la Section des CO de mettre en lumière l'avenir du counseling d'orientation au

Canada au cours des 50 années à venir. Cette initiative procure à notre section une façon originale de soutenir ses membres et de souligner les nouvelles avenues que l'on entrevoit pour le counseling d'orientation au Canada. Par ailleurs, cette possibilité constitue aussi une opportunité permanente de visibilité pour la Section en 2015 et au-delà, sous diverses formes, notamment dans les médias, les médias sociaux, les publications et les futures activités de congrès.